

CCE 1er juin 2016

Organisation simplifiée pour un service de proximité

En préalable, Force Ouvrière met l'accent sur l'importance du sujet présenté ce jour, **en lien direct avec les 3 sessions d'ONM (Observatoire des Métiers) programmées sur mai/juin**, sessions préparant la **négociation GPEC** qui débute dès ce 15 juin. **A ce titre Force Ouvrière réclame une négociation sur un accord sur les délais de consultation.** C'est là une dérogation permise par la loi REBSAMEN qui a drastiquement contraint le temps d'information des personnels.

Etrangement, nous constatons que les fervents supporters des « réformes » REBSAMEN, MACRON, EI KOMRI n'abandonnent pas en ce sens !!!

C'est en fait le renforcement du retour à la **spécialisation** des équipes (placement, GDD, entreprise...).

Pour ce dossier :

Force Ouvrière se félicite de la fin de la polyvalence à outrance mais attire l'attention de la Direction sur un effet de balancier conduisant cette fois à une ultra spécialisation impossible à assumer au regard de la faiblesse des moyens humains de Pôle-emploi !!!

Force Ouvrière rappelle que le rôle des élus en CCE est la représentation et la défense des salariés : **quid de la prise des congés alors que d'ores et déjà nous subissons de plus en plus de refus, quid des possibilités de mutation déjà peau de chagrin, quid des passerelles permettant d'aller d'une spécialité à une autre, etc....**

Les évolutions qui résultent de ces orientations feront l'objet d'une mise en œuvre progressive d'ici à 2018. Elles seront déclinées en projets spécifiques, en s'appuyant éventuellement sur des expérimentations ou des études spécifiques.

Ce dossier d'une **organisation** qui se veut simplifier, **marque** pourtant **un changement radical** de nos métiers, nos emplois, nos orientations dans le cadre de Pôle Emploi 2020. Le meilleur des marqueurs étant la présence du Directeur Général sur la matinée de ce CCE afin d'en présenter les grandes lignes directrices :

- poursuivre le renforcement de la personnalisation des services rendus en agence ;
- conforter le rôle central de l'agence de proximité ;
- franchir une nouvelle étape de la transformation digitale.

Un passeport digital est à la réflexion ... bien avancé. Ce passeport viserait à évaluer les capacités « digitales » des personnels de Pôle-emploi.

Le référentiel des métiers sera actualisé en fonction des évolutions présentées dans ce document. Quid de la classification actuelle, n'oublions pas notre action en justice contre celui-ci ! Rendez-vous le 28 juin au TGI de PARIS.

Dans le viseur :

- ⇒ La suppression des A2S est annoncée, les équipes CSP – PFV intègrent les équipes en agence de proximité,
- ⇒ La suppression des BI-compétents est annoncée,
- ⇒ La réduction des équipes GDD est annoncée,
- ⇒ Les équipes dédiées entreprise sont consolidées,
- ⇒ 600 psychologues en plus recrutement BDE a iso effectifs, la cible 1/agence ...

Pour notre DG ses évolutions sont le cœur de la réussite et de l'avenir de Pôle-Emploi. L'investissement vers le digital permettra des gains de temps à redéployer vers la personnalisation et la spécialisation des métiers.

En gros, on revient à avant la fusion sans la remettre en cause !

Suite à notre demande préalable pour une information pleine et entière, le CCE de consultation initialement programmé sur la seule journée du 28 juin se tiendra sur 2 jours, les 28 et 29 juin.

Votre délégation FO au CCE : Loïc BARBOUX, Gislain BONNICHON, Sonia CLAUDE, Nadia FORT, Gérald LESTOQUOY, Yann RENAUD, Sylvie SZEFEROWICZ, Gil VOCCIA

